

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 24 juin 2019  
Séance du 11 juin 2019

## 7 Budget annexe ZAC Ec'Eau Port - Compte Administratif 2018 - Compte de Gestion 2018

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. CABARET

Pouvoir à :

M. AKABLI

M. N'DIAYE

Pouvoir à :

Mme MOUSSATEN

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme SAVAS

M. LELONG

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

Mme LEHNER

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : 0

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2018 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'état des restes à réaliser.



# maintenant !

Les résultats de l'exécution budgétaire 2018 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2018	1 264 171,56 €	1 079 119,31 €	-185 052,25 €
<b>Besoin de financement</b>			<b>185 052,25 €</b>

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2018	1 264 171,56 €	1 449 223,81 €	185 052,25 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>185 052,25 €</b>

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,  
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
 Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2019,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 37      Pour : 23      Contre : 6      Abstention : 8

■ Décide à la majorité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'adopter, pour le budget annexe ZAC Ec'Eau Port, le compte administratif 2018 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

**Article 2** : de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **2 5 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19  
 et publication ou notification le 01/07/19  
 affiché le 25/06/19  
 CREIL, le 01/07/2019

  
 Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise  


Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

  
**Francis LE PAPE**

Envoyé en préfecture le 01/07/2019  
Reçu en préfecture le 01/07/2019  
Affiché le 25/06/2019 **SLO**  
ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624007-DE

3753 2000 0

Le 25/06/2019, M. [Nom] a été informé par M. [Nom] de la décision de la Commission de l'évaluation des risques (CER) relative à la demande de permis de construire n° [N°] pour la construction d'un bâtiment de [Description].

*[Signature]*  
[Nom]  
[Fonction]